



Conseil Municipal Jeudi 27 Janvier 2011

I – APPROBATION DU PV DE LA SÉANCE DU 09/12/2010.

Adopté à l'unanimité.

II – COMPTE RENDU DES DÉLÉGATIONS AU MAIRE.

Le Conseil Municipal prend acte de l'accomplissement de la formalité.

III – BILAN DE LA POLITIQUE FONCIERE – ANNÉE 2010.

L'adjoint délégué chargé des Finances rappelle à l'assemblée les différentes délibérations de l'année écoulée par lesquelles des cessions ou achats immobiliers ont été décidés.

Le Conseil Municipal prend acte de l'accomplissement de la formalité.

IV – ACQUISITION DE TERRAIN POUR MISE EN PLACE D'UN POSTE DE RELEVAGE DES EAUX USÉES – CHEMIN DES PÂQUERETTES.

Il est nécessaire d'acquérir 22 m² de terrain agricole situé chemin des Pâquerettes afin d'installer un poste de relevage des eaux usées.

Une promesse de vente est signée entre les propriétaires et la commune pour un prix de 3 € le m².

Adopté à l'unanimité.

V – AVENANT N°1 AU TRAITÉ D'AFFERMAGE – SERVICE DE L'EAU POTABLE.

Il convient d'uniformiser la date d'échéance des contrats signés avec VEOLIA pour, d'une part, l'entretien des réseaux eau et assainissement et, d'autre part, le service de vérification maintenance des poteaux d'incendie.

Les deux contrats auront ainsi un terme fixé au 30 juin 2016.

Adopté à l'unanimité.

VI – CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION POUR INTERVENTION SUR DOSSIERS CNRACL.

Depuis janvier 2008, le Centre de Gestion assure une mission de contrôle et de suivi des dossiers de retraite et d'invalidité des agents communaux relevant du régime CNRACL au moyen d'une convention parvenue à son terme le 31/12/2010.

Il convient de renouveler ladite convention à compter du 1^{er} janvier 2011.

Adopté à l'unanimité.



Ville de Saint Pierre de Chandieu

Conseil Municipal Jeudi 24 Février 2011

I – INSTALLATION D’UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL.

Madame NICOLIER Danielle est installée au sein du Conseil Municipal en remplacement de Monsieur DE BROUWER Loïc, démissionnaire.

II - APPROBATION DU PV DE LA SÉANCE DU 27/01/2011.

Adopté à l’unanimité.

III - APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2010.

COMMUNE :

Excédent section fonctionnement = 2 822 461,18 €
Excédent section investissement = 3 406 718,70 €

EAU POTABLE :

Excédent section exploitation = 435 142,40 €
Excédent section investissement = 450 613,34 €

ASSAINISSEMENT :

Excédent section exploitation = 353 734,66 €
Excédent section investissement = 298 367,51 €

Adoptés par 26 voix POUR (Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote).

IV - APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2010 DU RECEVEUR.

Le Conseil Municipal adopte à l’unanimité les comptes de gestions (commune, eau potable et assainissement) dressés par le Receveur pour l’année 2010.

V – RECONDUCTION DU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE AVEC LA CAF.

Compte tenu de l’intérêt pour la collectivité et les associations concernées (MJC Adosphère, Relais Assistantes Maternelles « La Marelle » et Crèche halte-garderie « L’arbre qui Danse ») de bénéficier des participations de la CAF, il est proposé à l’assemblée de reconduire le Contrat Enfance Jeunesse, passé entre la commune et la CAF (arrivé à échéance au 31 décembre 2010), pour une nouvelle période de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2011.

Adopté à l'unanimité.

VI – DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2011.

Monsieur Gilles POËNSIN, adjoint délégué chargé des Finances, présente à l'assemblée le Débat d'Orientations Budgétaires pour l'année 2011.
Le Conseil Municipal prend acte de l'accomplissement de la formalité.

VII – CESSION DE TERRAIN A TITRE ONÉREUX.

La SCI Nazaret (entreprise MBS) souhaite acquérir une bande de terrain située en limite de propriété et appartenant à la commune.
Il s'agit d'une parcelle de 385 m² située dans la zone industrielle.
Il est convenu un tarif de 32 € le m².
Adopté à l'unanimité.

VIII – RÉVISION DE PRIX DES VACATIONS POUR DISTRIBUTION DE DOCUMENTS MUNICIPAUX.

Monsieur Richard BRIEL, adjoint délégué chargé de la communication, propose à l'assemblée de procéder à la réévaluation des vacations à verser à la personne chargée de la distribution des différents supports d'information (flash mensuel et bulletin municipal trimestriel notamment) ; ceci en raison de l'augmentation du prix du carburant et sur demande de l'intéressé.
Adopté à l'unanimité.



Ville de Saint Pierre de Chandieu

Conseil Municipal Jeudi 24 Mars 2011

I – APPROBATION DU PV DE LA SÉANCE DU 24/02/2011.

Adopté à l'unanimité.

II - APPROBATION DES BUDGETS PRIMITIFS 2011.

COMMUNE :

Section fonctionnement = 7 224 888,88 €
Section investissement = 9 005 991,00 €

EAU POTABLE :

Section exploitation = 261 455,74 € } avec reprise des
Section investissement = 1 443 612,00 € } résultats antérieurs

ASSAINISSEMENT :

Section exploitation = 124 202,17 € } avec reprise des
Section investissement = 1 037 360,00 € } résultats antérieurs

Adopté à l'unanimité.

III – MARCHÉS PUBLICS – PUBLICATION DE LA LISTE DES MARCHÉS PASSÉS EN 2010.

Depuis 2008, les communes doivent publier la liste des marchés publics passés l'année précédente. La liste 2010 est présentée à l'assemblée.
Le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte de l'accomplissement de la formalité.

IV – CONVENTION ANNUELLE AVEC L'ASSOCIATION « MJC ADOSPHERE ».

Il est proposé de renouveler, pour 2011, la convention passée entre la Municipalité et l'association « MJC Adosphère ».

Adopté à l'unanimité.

V – CONVENTION ANNUELLE AVEC L'ASSOCIATION « L'ARBRE QUI DANSE ».

Il est proposé de renouveler, pour 2011, la convention passée entre la Municipalité et l'association « L'Arbre qui Danse ».

Adopté à l'unanimité.

VI – DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU CONSEIL GÉNÉRAL DU RHÔNE – ANNÉE 2010.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'accepter le versement de la subvention exceptionnelle (accordée en 2010 par le Conseil Général du Rhône pour l'extension de l'école maternelle) qui n'avait pas encore été effectué.

Adopté à l'unanimité.

VII – CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE TOUSSIEU POUR L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS DU GIRATOIRE « CHEVAL BLANC ».

La convention passée avec la commune de Toussieu, relative à l'entretien des espaces verts du giratoire situé sur la RD 318 au lieu-dit « Le Cheval Blanc » en limite des deux communes, doit être renouvelée pour 2011.

Adopté à l'unanimité.

VIII – EXTENSION DES ATELIERS MUNICIPAUX AVEC CRÉATION DE LOCAUX ASSOCIATIFS – AUTORISATION DU MAIRE DE DÉPOSER UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE AU NOM DE LA COMMUNE.

Le marché de maîtrise d'œuvre a été notifié au bureau ART CAM ARCHITECTURES retenu pour le projet. Il convient maintenant de déposer le dossier de demande de permis de construire correspondant.

Adopté à l'unanimité.

IX – MOTION DU CONSEIL MUNICIPAL CONTRE LE RETRAIT DE LA 7^{ème} CLASSE DE L'ÉCOLE MATERNELLE.

La Municipalité a été informée que Madame l'Inspectrice d'Académie a proposé le retrait d'un poste à l'école maternelle pour la prochaine rentrée scolaire.

Il appartient au Conseil Municipal d'émettre un AVIS DÉFAVORABLE à cette proposition et de demander à Madame l'Inspectrice l'abandon de cette mesure de suppression de classe.

Adopté à l'unanimité.



Ville de Saint Pierre de Chandieu

Conseil Municipal Jeudi 28 Avril 2011

I – APPROBATION DU PV DE LA SÉANCE DU 24/03/2011.

Adopté à l'unanimité.

II – COMPTE RENDU DES DÉLÉGATIONS AU MAIRE – JANVIER A MARS 2011.

Le Conseil Municipal prend acte de l'accomplissement de la formalité.

III – DÉCISION DES TAUX D'IMPOSITION 2011.

Il est décidé de reconduire les taux de l'année 2010 rebasés tels que notifiés par la Direction Générale des Finances Publiques.

Adopté à l'unanimité.

IV – DÉCISION DU TAUX DE LA TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères).

Il est voté, pour la deuxième année, une baisse du taux de la TEOM à 5,15 % (au lieu de 5,25 % pour 2010).

Adopté à l'unanimité.

V – DÉCISION MODIFICATIVE N° 1/2011.

Cette Décision Modificative concerne principalement le vote de la subvention versée aux associations au titre de leur participation à la « journée environnement » (5 membres du CM étant Présidents ou Trésoriers d'associations concernées par cette subvention ne prennent pas part au vote).

Elle prend également en compte des régularisations d'articles suite à une modification de la fiscalité et divers virements de crédits.

Adopté à l'unanimité.

VI – RÉVISION DES PRIX DES REPAS SERVIS AU RESTAURANT SCOLAIRE ET DES TICKETS DE LA GARDERIE PÉRISCOLAIRE 2011/2012.

Il est rappelé que l'augmentation prévue du prix des repas pris au restaurant scolaire ne correspond pas au coût réel d'un repas. Elle se justifie par l'augmentation du prix des matières premières ainsi que du nombre de personnels nécessaires au service et à la surveillance en raison de l'augmentation du nombre d'enfants fréquentant le restaurant scolaire.

L'augmentation du prix des tickets de garderie correspond également à la nécessité d'augmenter le nombre de personnels de surveillance en raison de l'accroissement de la fréquentation de ce service.

Adopté à l'unanimité.

VII – RÉGIE DE RECETTES DU RESTAURANT SCOLAIRE – MODIFICATION DU MONTANT DE L'ENCAISSE.

Il s'avère que le montant maximum de l'encaisse de la régie de recettes du restaurant scolaire autorisé n'est pas suffisant en raison de la facturation effectuée tous les 2 mois.

Il convient donc d'autoriser l'augmentation de cette encaisse à 35 000 €.

Adopté à l'unanimité.

VIII – PERSONNEL COMMUNAL – TRANSFORMATION DE POSTE.

Il convient de transformer le poste d'agent de maîtrise qualifié, laissé libre par le départ en retraite d'un agent, en poste d'agent de maîtrise en vue du recrutement de son successeur.

Adopté à l'unanimité.

IX – EXTENSION DES ATELIERS MUNICIPAUX ET CRÉATION DE LOCAUX ASSOCIATIFS – APPROBATION DE L'A.P.D. ET DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GÉNÉRAL DU RHÔNE.

Le Conseil Municipal valide le dossier d'Avant Projet Définitif déposé par l'architecte concernant l'extension des ateliers municipaux et la création de locaux associatifs. Monsieur le Maire demande également à l'assemblée l'autorisation de déposer une demande de subvention exceptionnelle auprès du Conseil Général du Rhône pour ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

X – TIRAGE AU SORT DU JURY D'ASSISES 2012.

Suite à la circulaire Préfectorale, 9 personnes inscrites sur les listes électorales de la commune sont tirées au sort en vue de la constitution du jury d'assises 2012.



CONSEIL MUNICIPAL **COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 9 JUIN 2011**

I – APPROBATION DU PV DE LA SÉANCE DU 28/04/2011.

Adopté à l'unanimité.

II – AVIS SUR LA MODIFICATION DES STATUTS DU SIVOM « L'ACCUEIL » (MAISON DE RETRAITE).

Suite à des soucis majeurs de gestion de ressources humaines et d'organisation du service, il a été décidé de conclure une convention avec l'association « Accueil Confort Pour Personnes Âgées ». En parallèle, les statuts du SIVOM « L'ACCUEIL » seront modifiés.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable.

III – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION AVEC LE PACT ARIM.

La précédente convention de trois ans (approuvée par le Conseil Municipal en date du 4 décembre 2007) signée avec le PACT ARIM afin de permettre l'amélioration ou l'adaptation des logements dans le cadre du maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées est échue. Il convient de la renouveler.

Adopté à l'unanimité.

IV – INDEMNITÉ DE CONSEIL AU RECEVEUR MUNICIPAL.

Suite au changement de Receveur Municipal, il convient de fixer les indemnités versées au titre des prestations de conseil et de confection des documents budgétaires au nouveau Receveur nommé depuis le 1^{er} janvier 2011.

Adopté à l'unanimité.

V – AUTORISATION AU MAIRE DE DÉPOSER LES DÉCLARATIONS PRÉALABLES AU NOM DE LA COMMUNE.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de déposer trois déclarations préalables au nom de la commune pour :

- Création d'un auvent (19,50 m²) au-dessus des portes d'accès de l'école maternelle,
- Création d'un local stockage matériel au stade bouliste (12 m²),
- Création d'un local pour containers du marché derrière l'ancienne mairie (-20 m²).

Adopté à l'unanimité.

VI – CONVENTION AVEC LA SOCIÉTÉ DE CHASSE (RENOUELEMENT).

Il s'agit de renouveler la convention signée en 1998 par la commune et l'ACCA fixant les modalités d'entretien de la haie plantée sur un terrain communal mis à disposition de la société de chasse afin de préserver l'environnement de la plaine.

Adopté à l'unanimité.



CONSEIL MUNICIPAL **COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 27 JUIN 2011**

I – APPROBATION DU PV DE LA SÉANCE DU 09/06/2011.

Adopté à l'unanimité.

II – COMPTE RENDU DES DÉLÉGATIONS AU MAIRE – 2^{ème} TRIMESTRE 2011.

Le Conseil Municipal prend acte de l'accomplissement de la formalité.

III – PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION ET CRÉATIONS DE POSTES.

- Transformation d'un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à temps complet en 2 postes à temps non complet (17h30 chacun),
- Création d'un poste d'animation 2^{ème} classe à temps non complet (15h/semaine) pour activités EPS auprès des enseignants en lieu et place de l'animateur fourni jusqu'à présent par Prosport.

Modification et création à compter du 1^{er} septembre 2011.

Adopté par 22 voix POUR et 5 ABSTENTIONS (élus de la liste « Vivons St Pierre »).

IV – INDEMNITÉ REPRÉSENTATIVE DE LOGEMENT AUX ENSEIGNANTS NON LOGÉS - 2010.

L'indemnité réglementaire de logement due aux enseignants ayant-droit au titre de l'année 2010 proposée est de :

- 187,20 € par mois pour les célibataires, veufs ou divorcés sans enfant à charge,
- 234,00 € par mois pour les mariés avec ou sans enfant et les célibataires, veufs ou divorcés avec enfant à charge.

Adopté à l'unanimité.

V – AVIS SUR LA CRÉATION D'UNE COMMISSION INTERCOMMUNALE D'AMÉNAGEMENT FONCIER – PROJET DE CFAL NORD.

Dans le cadre du projet de CFAL Nord et afin de préserver les intérêts des agriculteurs, il est proposé de créer un groupe de travail en collaboration avec St Laurent-de-Mûre.

Adopté à l'unanimité.

VI – RAPPORTS ANNUELS DES SERVICES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT.

Le Conseil Municipal prend acte de l'accomplissement de la formalité.

VII – AVIS SUR LE PROJET DE SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE (SDCI).

Raphaël IBANEZ, Maire, présente à l'Assemblée le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI), reçu le 3 Mai 2011 de Monsieur le Préfet.

Le 9 juin dernier les différentes possibilités offertes à Saint Pierre de Chandieu et ce, après concertation avec Monsieur le Préfet et les Présidents des 2 Communautés de communes limitrophes, la CCPO et la CCEL (Communauté de Communes de l'Est Lyonnais) avait été présentées en assemblée générale.

Après réflexion et concertation avec les différentes structures de coopération intercommunale, considérant l'intérêt de la Commune de Saint Pierre de Chandieu et compte tenu des intérêts partagés

avec la CCEL, il est décidé de demander l'intégration de notre commune dans la CCEL et de s'associer à la commune de Jons dans son refus d'intégration au sein de la Communauté Urbaine du Grand Lyon.

Adopté par 19 voix POUR, 3 voix CONTRE (V.Murillo – C.Poncet – R.Gorge) et 5 ABSTENTIONS (élus de la liste « Vivons St Pierre »).



CONSEIL MUNICIPAL COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 12 JUILLET 2011

Présents : 22

Pouvoirs : 2

Absents : 3

I – DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL SUITE A UN RETRAIT DE DÉLÉGATIONS.

Suite au retrait le 1^{er} juillet 2011 des délégations consenties à Madame Véronique MURILLO, le Conseil Municipal est amené à se prononcer sur le non maintien de cette dernière dans ses fonctions de 1^{ère} adjoint.

Adopté par 19 voix POUR (la liste « Vivons Saint-Pierre » ne prenant pas part au vote).

II – DÉCISION CONCERNANT L'ORDRE DES ADJOINTS.

Suite à la précédente délibération, il est convenu par **19 voix POUR** (la liste « Vivons Saint-Pierre ne prenant pas part au vote) de « remonter » l'ordre des adjoints et de désigner ainsi un nouvel adjoint qui prendra le 8^{ème} rang.

III – ÉLECTION DU 8^{ème} ADJOINT.

Monsieur le Maire propose la candidature de Madame Danielle NICOLIER au poste de 8^{ème} adjoint.

Adopté par 19 voix POUR (la liste « Vivons Saint-Pierre » ne prenant pas part au vote).



CONSEIL MUNICIPAL **COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2011**

Présents : 23

Pouvoirs : 4

I – APPROBATION DU PV DE LA SÉANCE DU 27/06/2011.

Adopté à l'unanimité.

II – APPROBATION DU PV DE LA SÉANCE DU 12/07/2011.

Adopté par 24 voix POUR, 1 voix CONTRE (V.Murillo) et 2 ABSTENTIONS (R.Gorge et C.Poncet).

III – MODIFICATION DES DÉLÉGUÉS DU CM AUPRES DES SYNDICATS.

Suite à la nomination d'un nouvel adjoint, il convient de modifier les délégués du Conseil Municipal auprès des syndicats.

Adopté par 24 voix POUR – 1 voix CONTRE (V.Murillo) et 2 ABSTENTIONS (R.Gorge et C.Poncet).

IV – MODIFICATION DES DÉLÉGUÉS DU CM AUPRES DES ASSOCIATIONS.

Suite à la nomination d'un nouvel adjoint, il convient de modifier les délégués du Conseil Municipal auprès des associations.

Adopté par 26 voix POUR et 1 voix CONTRE (V.Murillo).

V – MODIFICATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS MUNICIPALES.

Suite à la nomination d'un nouvel adjoint, il convient de modifier les membres des commissions municipales.

Adopté par 26 voix POUR et 1 voix CONTRE (V.Murillo).

VI – RÉGULARISATION DE PROCÉDURE DE CLÔTURE DE LA ZAC « Les Portes du Dauphiné ».

Après étude par les services préfectoraux, il apparaît « que la délibération du 3 mars 2009 par laquelle le conseil municipal a tiré le bilan de clôture de la ZAC ne semble pas pouvoir être considérée comme venant VÉRITABLEMENT constater son achèvement. Une nouvelle délibération venant constater l'achèvement de la ZAC (après établissement d'un état de levée des réserves) doit être prise avant de modifier le POS sur ce point ».

Adopté à l'unanimité.

VII – MODIFICATION DU TAUX DE COTISATION DE L'ASSURANCE DU PERSONNEL COMMUNAL.

Le Conseil Municipal prend acte du changement de taux de cotisation de l'assurance du personnel communal, à compter du 1^{er} janvier 2012.

Adopté à l'unanimité.

VIII – DÉCISION MODIFICATIVE N°2/2011.

Monsieur Gilles POENSIN, adjoint délégué chargé des Finances, présente les mouvements de crédits à inscrire au budget 2011. Ces mouvements portent principalement sur des écritures comptables ayant pour but de transférer les montants de « travaux en cours » dans « travaux terminés ».

Adopté à l'unanimité.

IX – RAPPORTS ANNUELS DES SYNDICATS.

Le Conseil Municipal, PREND ACTE du dépôt des rapports annuels 2010 par les syndicats suivants :

1. SYVOM de l'OZON : (Voirie – réseau câblé)
2. SEPAL (SCOT),
3. S.M.N.D. (élimination des déchets),
4. S.I.R. (Domaine de Rajat),
5. SIEPEL (eau potable).

La séance est levée à 20h30.



CONSEIL MUNICIPAL **COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 10 NOVEMBRE 2011**

Présents : 19

Pouvoirs : 7

Excusé : 1

I – APPROBATION DU PV DE LA SÉANCE DU 29/09/2011.

Adopté par 23 voix POUR, 1 voix CONTRE (V.Murillo) et 2 ABSTENTIONS (R.Gorge et C.Poncet).

II – COMPTE RENDU DES DÉLÉGATIONS AU MAIRE – 3^{ème} TRIMESTRE 2011.

Le Conseil Municipal prend acte de l'accomplissement de la formalité.

III – ACHAT DE LA PROPRIÉTÉ CATINON – RUE DU STADE.

Un accord a été trouvé entre la Commune et Monsieur CATINON Jean (propriétaire de la propriété située rue du Stade – parcelles cadastrées AO 96 et 97 d'une superficie de 901 m²) et une promesse de vente a été signée.

Il est demandé au Conseil Municipal de formuler un avis et d'autoriser le Maire à engager la procédure d'acquisition.

Adopté par 23 voix POUR, 1 voix CONTRE (V.Murillo) et 2 ABSTENTIONS (R.Gorge et C.Poncet).

IV – DÉTERMINATION DU TAUX DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT.

Afin de financer les équipements publics des communes, une nouvelle taxe dénommée « taxe d'aménagement » remplaçant la Taxe Locale d'Équipement et la participation pour aménagement d'ensemble a été créée. Actuellement le taux de la TLE est de 4 % mais la commune peut toutefois fixer librement un autre taux pour la Taxe d'Aménagement et un certain nombre d'exonérations..

Le Conseil Municipal décide de fixer le taux de la Taxe d'Aménagement à 5 % et d'exonérer totalement les locaux sociaux.

Adopté par 25 voix POUR et 1 voix CONTRE (V.Murillo).

V – CESSION GRATUITE DE TERRAINS.

Il s'agit de terrains situés dans le lotissement Cros-Cassier dont le propriétaire a signé une promesse de cession gratuite à la commune.

Il est demandé au Conseil Municipal de formuler un avis et d'autoriser le Maire à engager les formalités notariées.

Adopté à l'unanimité.

VI – CESSION DE VÉHICULES – VALIDATION DE LA PROCÉDURE.

Suite à différents changements de véhicules communaux, la Municipalité souhaite vendre les anciens véhicules, au plus offrant, par le biais d'un Appel d'Offres. Monsieur le Maire est chargé d'engager la procédure.

Adopté à l'unanimité.

VII – PERSONNEL COMMUNAL – AVANCEMENTS DE GRADES.

De par leur ancienneté dans le grade, plusieurs agents municipaux peuvent prétendre au grade supérieur (Principal). Il convient pour cela de créer les postes correspondants.

Adopté à l'unanimité.

VIII – AVIS SUR LA MISE EN COMPATIBILITÉ DU POS – CFAL NORD.

Il est demandé au Conseil Municipal d'émettre un avis DÉFAVORABLE à la demande du Préfet de mise en compatibilité de notre POS avec le tracé CFAL Nord car cela reviendrait à officialiser le tracé du fret ferroviaire sur notre commune.

Adopté à l'unanimité.

IX – RAPPORTS ANNUELS DES SYNDICATS.

Le Conseil Municipal, PREND ACTE du dépôt du rapport annuel 2010 par le syndicat suivant : **SIAVO** (Assainissement collectif et non collectif).

La séance est levée à 21h00.



CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 7 DÉCEMBRE 2011

Présents : 23

Pouvoirs : 4

I – MODIFICATION DU P.O.S. N° 5 – LANCEMENT DE LA PROCÉDURE.

Une procédure de modification n° 5 du P.O.S. est lancée, visant notamment la correction de :

- Plan de zonage :
 1. suppression de la mention de création des ZAC de l'Aigue et ZAC des Portes du Dauphiné et classement en zone UI,
 2. au lieu-dit « Les Olagniers » : secteur mis par erreur en zone Uda remis en zone NC,
 3. en bordure de la voie ferrée : secteur mis par erreur en zone NC remis en zone US,
 4. matérialisation de la trouée SNCF et des distances de recul en bordure des routes départementales 149 et 318.
- Règlement du POS :
 1. Nouvelle rédaction de l'article 11 valable pour les zones U, NA, NB, NC, ND,
 2. Mise à jour légale du règlement et correction d'erreurs matérielles.

II – INSTALLATIONS CLASSÉES – AVIS SUR LE DOSSIER PRÉSENTÉ PAR LA SOCIÉTÉ « CARRIERES DE ST LAURENT ».

Le Conseil Municipal est invité à émettre un avis sur le dossier présenté par la société « Carrières de St Laurent » concernant le renouvellement d'exploitation et l'extension de ses carrières situées sur les communes de St Laurent-de-Mûre et St Bonnet-de-Mûre.

Avis favorable adopté à l'unanimité.

II – INSTALLATIONS CLASSÉES – AVIS SUR LE DOSSIER PRÉSENTÉ PAR LA SOCIÉTÉ « JEAN LEFEBVRE SUD-EST ».

Le Conseil Municipal est invité à émettre un avis sur le dossier présenté par la société « Jean Lefebvre Sud-Est » concernant le renouvellement d'exploitation et l'extension de ses carrières situées sur les communes de St Bonnet-de-Mûre et St Pierre-de-Chandieu.

Avis favorable adopté à l'unanimité.

II – INSTALLATIONS CLASSÉES – AVIS SUR LE DOSSIER PRÉSENTÉ PAR LA SOCIÉTÉ « GRANULATS RHÔNE-LOIRE ».

Le Conseil Municipal est invité à émettre un avis sur le dossier présenté par la société « Granulats Rhône-Loire » concernant le renouvellement d'exploitation de ses carrières situées sur la commune de St Bonnet-de-Mûre et la modification des conditions d'exploitation et de remise en état du site.

Avis favorable adopté à l'unanimité.

III – CONVENTION DE PASSAGE – VALIDATION DE LA PROCÉDURE.

Dans le cadre du chantier de mise en place du réseau d'assainissement « Rajat le Haut », afin de faciliter le raccordement au réseau nouvellement créé, il a été convenu d'établir les canalisations sur des parcelles privées. Chaque propriétaire de parcelle a été invité à signer une convention avec la commune. Monsieur le Maire est chargé de procéder aux formalités d'enregistrement.

Adopté à l'unanimité.

IV – DÉCISION MODIFICATIVE N° 3/2011.

Monsieur Gilles POENSIN, adjoint délégué chargé des Finances, présente les mouvements de crédits à inscrire au budget 2011.

Adopté à l'unanimité.

La séance est levée à 21h00.